



Le Syndicat SUD groupe GFI, présente ses vœux solidaires à tou-te-s les salarié-e-s pour la nouvelle année 2016

BILAN DE LA GREVE DU 8 DECEMBRE !

Pour **sauvegarder notre système de Mutuelle** basé sur des montants de cotisations en fonction de notre salaire, pour **une politique salariale efficace et juste** qui n'oublie personne, qui soit le reflet des bénéfices, fruits de notre travail, pour ne pas perdre chaque année encore un peu plus de notre pouvoir d'achat, **VOUS AVEZ REAGI !**

NOUS AVONS ETE NOMBREUX POUR FAIRE ENTENDRE NOTRE VOIX !

Bilan des rassemblements devant les agences GFI, qui ne comprend donc pas les dizaines de salariés grévistes qui sont restés chez eux ou ont débrayé chez les clients:

SUR L'ENSEMBLE DES AGENCES EN FRANCE NOUS ETIONS 500 !

Pour la Direction "*vous étiez à peine 300, une petite vague*", montre à nouveau un mépris certain envers les salariés, mais sans véritablement parvenir à cacher agacement et inquiétude.

Depuis les signataires de la pétition augmentent toujours, portant le chiffre à 1800 ! Un refus quasi unanime et plébiscité des mesures iniques que veut imposer notre Direction.

NOUS ALLONS CONTINUER A NOUS BATTRE ET MONTRER NOTRE DETERMINATION !

NOUS ESPERONS ELARGIR L'INTERSYNDICALE !
SOYONS ENCORE PLUS NOMBREUX EN JANVIER !

TOUS EN GREVE le 26 JANVIER

La Commission Mutuelle s'est à nouveau réunie le 22 décembre pour vérifier le niveau de garantie proposé. La Direction, dans un déni total des protestations exprimées par les salariés, enfonce le clou :

- Augmentation de l'option permettant un meilleur maintien des garanties, à 3,80 € pour les salariés et à 3,49 € pour les conjoints. Et pour couronner le tout quand vous prendrez l'option salarié, celle du conjoint sera obligatoire.
- Les montures de lunettes ne seront remboursées qu'au maximum de 150 € au lieu de 190 € actuellement.
- Les hauts salaires sont toujours protégés et bénéficient d'un traitement de faveur.

Plutôt que de se focaliser uniquement sur la manne capitaliste des pays du Moyen Orient, notre PDG ne doit pas oublier les salariés qui sont la véritable richesse de l'entreprise. Nous ne pouvons accepter cette différence de traitement et l'iniquité des propositions de la Direction :

- **tout le monde doit participer de la même façon à l'effort demandé.**
- Nous réclamons pour la réunion paritaire du 15 janvier :
 - ☞ Une cotisation sur les tranches C;
 - ☞ Une cotisation du conjoint proportionnelle au salaire;
 - ☞ Un effort de participation de la Direction à la même hauteur que les salariés.



Prochaines Manifestations partout en France le 26 janvier !
Lisez notre [site internet](#), inscrivez-vous à notre Newsletter pour être informé des actions prévues



*Vincent 1^{er}, ou le
Souverain Mépris*

LES NEGOCIATIONS en COURS!

EGALITE PROFESSIONNELLE FEMME/HOMME

La direction reconduit sa proposition d'accord (avec quelques petites améliorations) qui est censé de réduire les différences entre les hommes et les femmes, du point de vue des salaires, de la promotion, de l'évolution, de la formation.
Les Organisation Syndicales ont réclamé en vain la mise en place de « journées enfant malade » rémunérées.
L'objectif n'a pas du tout été atteint ces 3 dernières années, nous doutons fort qu'il le soit pour les 3 prochaines avec ce texte faiblard.

GESTION des EMPLOIS et PARCOURS PROFESSIONNELS

La Direction reprend ses propositions sur les jeunes et les seniors avec une nouveauté : suppression de l'Entretien Annuel (anciennement EADP) au profit d'un "suivi de mission" mal nommé car il ne faut pas le confondre avec l'actuel. Ce serait un suivi d'activité plus proche du terrain que l'EA permettant de mieux suivre le salarié.

Vos demandes d'augmentations de salaires, de formation, de promotions ou d'évolutions passent ainsi à la trappe, et ne seront abordées que lors de l'Entretien Professionnel tous les 2 ans avec un bilan tous les 6 ans.

NAO

La Direction rejette la quasi-totalité de nos revendications, refuse toute augmentation collective permettant à chacun de profiter des richesses de l'entreprise.

Toutefois pour 2016, la Direction annonce :

- Une augmentation du ticket restaurant à 8 €, nous laissant toujours loin des montants des autres grandes SSII
- La mise en place des indemnités kilométriques vélo selon les modalités qui seront décrites dans les décrets à venir.

Nous vous consulterons pour savoir si SUD GFI doit signer ces accords. Inscrivez-vous à [notre Newsletter](#) depuis notre site internet pour participer à ces consultations.

SALARIES EN MODALITE 2 RECLAMEZ VOS HEURES SUP !

Suite à l'[Arret Cassation du 4 novembre 2015](#), si votre salaire annuel est inférieur au Plafond Annuel de la Sécurité Sociale de 38 040 € soit 2926,15 € par mois (sur 13 mois), vous êtes en droit de demander un rappel de salaire en heures supplémentaires sur les heures effectuées au delà de 37h par semaine.

La société ALTRAN a ainsi été condamnée à verser 630 000 € à 21 ingénieurs, (30 000 € par personne), pour ne pas avoir respecté le fait que les modalités 2, (dans l'accord SYNTEC pouvant effectuer jusqu'à 38h30), **doivent gagner au minimum le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS) soit 38 040 €.**

Si votre salaire se retrouve en dessous de ce montant, et que vous êtes en modalité 2, votre salaire doit être revalorisé, et on doit vous payer sur les 3 dernières années les heures supplémentaires.

Contactez vos élus SUD GFI pour plus de renseignements !

Je ne risque rien je ne suis pas travailleur immigré au Qatar !

Rappel : M. Rouaix et le conseil d'administration de GFI sont très heureux d'avoir annoncé au monde que GFI allait être amicalement racheté par Mannai Corporation (détenue à plus de 50% par QIPCO, qui appartient à la famille royale du Qatar). Mais est-ce un sort enviable et honorable de devenir l'employé obéissant de la famille royale du Qatar ? Regardons quelques titres d'articles sur le site d'Amnesty International et profitons-en pour cliquer sur ces liens et lire les informations :

[Le Monde : Mondial 2022 : le Qatar n'a pas tenu ses promesses en faveur des travailleurs migrants](#)

[Amnesty : Employées de maison migrantes au Qatar : histoires choquantes de tromperie, de travail forcé et de violences](#)

[Libération : Travailleurs migrants au Qatar : «le cauchemar continue»](#)

[Amnesty : Le Qatar doit révéler quel sort a été réservé à des défenseurs des droits humains ayant «disparu»](#)

[Amnesty : Qatar. Le Comité exécutif de la FIFA doit se pencher sur le problème des droits des travailleurs migrants](#)

[Amnesty : Violences physiques et sexuelles, l'histoire choquante des employées de maison au Qatar](#)

[Amnesty : Pris au piège : les travailleurs migrants au Qatar](#)

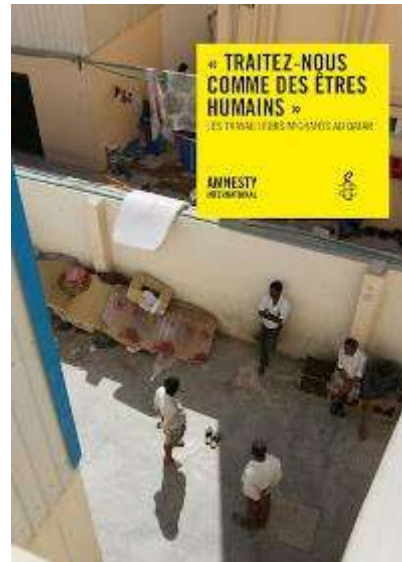
[Amnesty : Qatar. Les mesures prises pour en finir avec l'exploitation des migrants sont «tout à fait insuffisantes»](#)

[Amnesty : Qatar. Des migrants travaillant dans le secteur du bâtiment ne sont pas payés et souffrent de la faim](#)

[Amnesty : Qatar : condamnation scandaleuse à la réclusion à perpétuité pour l'auteur du «poème du jasmin»](#)

A la lecture une conclusion s'impose : le régime qatari est lourdement criminel.

D'autant que la famille royale dispose de tous les pouvoirs, la situation sociale actuelle est telle qu'elle l'a voulue, elle seule a décidé de ne rien changer à cette situation épouvantable. **Est-ce vraiment honorable pour la direction de GFI de se féliciter de devenir les domestiques de cette famille de criminels endurcis et récidivistes ?**



Mais puisqu'ils acceptent de **payer les actions GFI 8,50 euros au lieu de 6,50 euros**, cela ne les rend-il pas plus fréquentables ? Il nous semble au contraire que ça rend l'ignominie de nos actionnaires et dirigeants plus flagrante.

Vous pouvez aujourd'hui compter sur tous ces DS SUD Groupe GFI pour vous défendre :

Marc AUBERTIN (DSC) 06 70 40 47 88

Laurent CALVET (GFI IP) 06 32 05 00 92

Alain KAINING (Ile-de-France) 06 60 71 36 30

Francesco PROPATO (Progiciels) 06 88 72 21 36

Alexis ZADOUNAÏSKY (Ouest) 06 75 24 70 09

Henri BŒUF (Rhône-Alpes) 06 11 40 68 31

Eric CASSAGNAUD (Chronotime) 06 49 92 72 21

Didier LASSISSI (Ile-de-France) 06 32 53 32 88

Régis SCHAFFRAN (Nord) 06 52 06 49 98

Vincent BRACCHETTI (GFI IP) 06 70 49 84 93

Geneviève DELJOUCLA (Sud-Ouest) 06 60 63 70 98

Laure NETZ (Méditerranée) 06 09 34 78 20

Patrice SCHIFFLI (Est) 06 04 17 12 05



MUTUELLE

APPEL A LA GREVE LE 26 JANVIER 2016

Rappel des faits sur novembre et décembre

- Le 4 novembre, M. Rouaix a reçu la commission de suivi composée des 5 Organisations Syndicales et de 2 représentants du CCE. Le PDG n'a fait qu'afficher son mépris envers les **1 600** signataires de la pétition, les représentants syndicaux, et les salarié-e-s, écoutant sans bien entendre nos arguments et demandes (et 1800 signataires à ce jour).
- Le 27 novembre, la réunion paritaire sur la mutuelle n'a duré que 20 mn, où la direction a fait une proposition intermédiaire. La cotisation conjoint basée sur un pourcentage du PMMS pour tout le monde, serait de 30,62 € en 2016 puis 40,83 € en 2017, cependant pour combler le manque à gagner la cotisation des salarié-e-s passerait à 2,78% au lieu de 2,64%.
- **Le 8 décembre, 500 personnes ont manifesté devant leur agence sur toute la France, et nous sommes encore plus nombreux, salarié-e-s en agence ou en mission chez les clients à avoir fait grève 1h, 4h ou plus.**
- le 10 décembre, en réunion paritaire, la direction a affiché de nouveau son mépris, en qualifiant de vaguelette, le mouvement du 8 décembre.
- Le 22 décembre, en commission de suivi, on apprend que le coût des options est alourdi, passant à 3,80 € pour le salarié et à 3,49 € pour le conjoint, en sachant que lorsque le salarié prend l'option, elle devient obligatoire pour le conjoint. Les 2 options sont couplées !
- Le 22 décembre, en commission de suivi, on apprend que le niveau de garantie ne sera pas complètement le même: le remboursement de la monture de lunette passant de 190 € à 150 € (maximum du contrat responsable) car si on l'intégrait dans l'option cela coûterait 3€ de plus par mois (et pareil pour le conjoint, bien entendu).

Cela donne le tableau pour 2016 en intégrant le contrat de base et les options

salaire mensuel	salarié seul				salarié + conjoint		
	actuel	2016	écart		actuel	2016	écart
1 000 €	10,40 €	14,09 €	3,69 €		14,10 €	48,33 €	34,23 €
2 000 €	20,79 €	24,38 €	3,58 €		28,19 €	58,61 €	30,42 €
3 000 €	31,19 €	34,66 €	3,47 €		42,29 €	68,90 €	26,61 €
7 000 €	68,39 €	75,81 €	7,42 €		94,29 €	110,04 €	15,76 €
10 000 €	96,14 €	106,66 €	10,53 €		133,14 €	140,90 €	7,76 €
15 000 €	142,39 €	134,23 €	- 8,16 €		197,89 €	168,47 €	- 29,42 €

et pour 2017

salaire mensuel	salarié seul				salarié + conjoint		
	actuel	2016	écart		actuel	2016	écart
1 000 €	10,40 €	14,09 €	3,69 €		14,10 €	58,47 €	44,37 €
2 000 €	20,79 €	24,38 €	3,58 €		28,19 €	68,76 €	40,56 €
3 000 €	31,19 €	34,66 €	3,47 €		42,29 €	79,04 €	36,75 €
7 000 €	68,39 €	75,81 €	7,42 €		94,29 €	120,19 €	25,90 €
10 000 €	96,14 €	106,66 €	10,53 €		133,14 €	151,04 €	17,91 €
15 000 €	142,39 €	134,23 €	- 8,16 €		197,89 €	178,61 €	- 19,28 €

La direction ne fait plus d'économie sur notre dos, mais ne participe en rien à l'augmentation que supportent les salarié-e-s.

En effet, les cotisations supplémentaires ne sont payées que par les salarié-e-s (cotisations des salarié-e-s + sur-cotisations des conjoint-e-s).

Aujourd'hui, où en est-on ?

La Direction évolue peu sur ses positions :

- **elle supprime toute cotisation sur la tranche C** des salaires (elle pèse 1,7M€ de la masse salariale, ce qui apporte environ 50K€ de cotisations).

Ce manque à gagner sera pris dans la poche des salarié-e-s qui n'ont pas la chance d'avoir ce niveau de rémunération : **INJUSTICE !**

- **elle ne réduit plus sa participation dans le financement de la mutuelle** : mais elle ne participe pas à l'augmentation du montant total des cotisations: **INJUSTICE !**

- **elle veut garantir l'équilibre du régime** (environ 3% de déficit en 2014, soit 170K€) **en s'acharnant sur les familles et particulièrement celles pour lesquelles le salaire Gfi est parmi les plus faibles** (rappel : pour les salarié-e-s rémunéré-e-s à 2500 €/mois, cela coûtera environ **25€ de plus par mois** en cotisation « avec conjoint » en 2016, et **35€ de plus à partir de 2017**) , soit 1,2 M€ de plus pris dans les poches des salarié-e-s :

INJUSTICE !

APPEL A LA GREVE LE 26 JANVIER 2016

ALERTE MUTUELLE GFI



La direction
l'avait oublié,
mais **GFI**,
c'est d'abord et
avant tout des
SALARIÉ-E-S !



Nous étions entre **10 et 20%** selon les sites à refuser de travailler ce **8 décembre**, à **refuser la perte de la mutuelle GFI** pour la remplacer par une **assurance santé inéquitable, et partielle.**

Tous ensemble, nous réussirons !